

Image not found or type unknown



Renoncer héritage décès de ma grand mère

Par **mzellepapillon**, le **04/05/2008** à **16:22**

Bonjour, suite au décès de ma grand mère ses enfants vont renoncer à la succession car il y a des dettes. On nous a dit que les petits enfants devaient renoncer également par le biais du tribunal. Que se passe-t-il pour les petits-enfants mineurs et peut-on aller jusqu'aux arrière petits-enfants sachant que je suis la seule à avoir des enfants ? Merci de m'éclairer car mes enfants n'ont qu'un an et je ne voudrais pas qu'ils débutent leur vie avec des dettes.